

SUSVILLE

SERVICE PUBLIC
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Exercice 2024

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC

- Rapport établi le **23 avril 2025** 2 selon l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Rapport présenté à l'assemblée délibérante le **19 mai 2025**

SOMMAIRE

1. Caractéristiques techniques du service	3
1.1. Organisation administrative du service	3
1.2. Conditions d'exploitation du service	3
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	5
1.4. Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)	5
1.5. Nature des ressources utilisées et volumes prélevés	6
1.6. Volumes produits	6
1.6.1. Points de production	6
1.6.2. Importations	6
1.7. Bilan des ressources	6
1.8. Conventions de vente et d'achat d'eau	7
1.9. Nombre d'abonnements	7
1.10. Volumes vendus	7
1.10.1. Volumes consommés non facturés	7
1.10.2. Linéaire du réseau de desserte	8

2. Tarification et recettes du service public d'eau potable	8
2.1. <i>Fixation des tarifs en vigueur</i>	8
2.2. <i>Prix du service d'eau potable</i>	8
2.2.1. <i>Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique</i>	8
2.2.2. <i>Evolution du tarif de l'eau potable</i>	8
2.2.3. <i>Prix TTC du service pour 120m³ (D102.0)</i>	9
2.3. <i>Recettes d'exploitation</i>	9
2.3.1. <i>Recettes de la collectivité</i>	9
3. Indicateurs de performance d'eau potable	9
3.1. <i>Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS)</i>	10
3.2. <i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P103.2)</i>	10
3.3. <i>Rendement du réseau de distribution (P104.3)</i>	12
3.4. <i>Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)</i>	12
3.5. <i>Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)</i>	12
3.6. <i>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)</i>	12
3.7. <i>Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par laDDASS)</i>	13
4. Financement des investissements	13
4.1. <i>Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux</i>	13
4.2. <i>Branchements en plomb</i>	13
4.3. <i>Etat de la dette</i>	13
4.4. <i>Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service</i>	14
4.5. <i>Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service</i>	14
4.6. <i>Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice</i>	14
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	14
5.1. <i>Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)</i>	14
5.2. <i>Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT</i>	14

1. Caractéristiques techniques du service

1.1. Organisation administrative du service

Le service public de l'eau est assuré par la commune de Susville.

Les missions du service sont :

- ☒ Production
- ☒ Protection du point de prélèvement
- ☒ Traitement
- ☒ Transport
- ☒ Stockage
- ☒ Distribution

1.2. Conditions d'exploitation du service

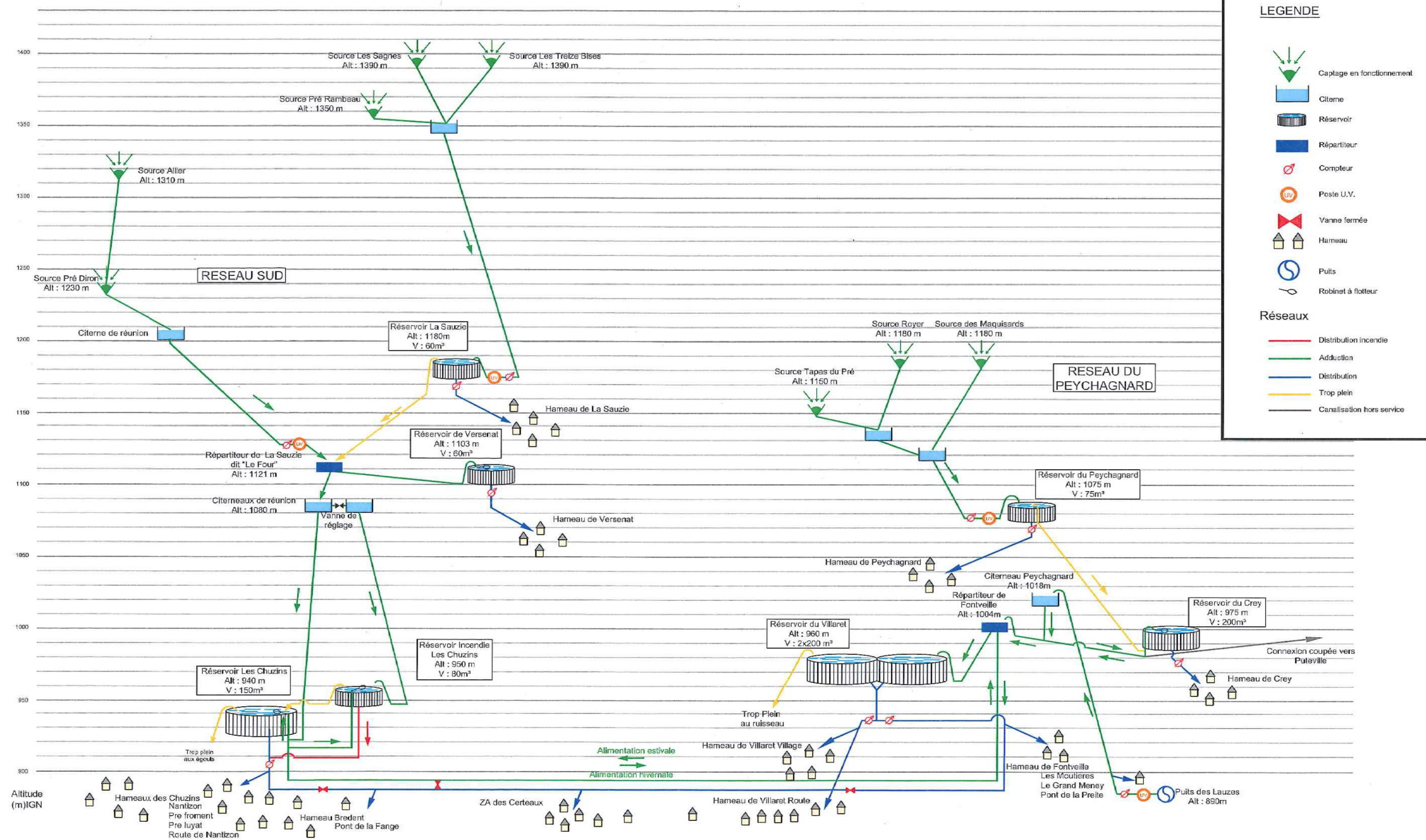
- Gestion administrative et technique du service

Le service est géré en régie. Il y a quatre agents techniques affectés partiellement au service à hauteur de 0.4 ETP.

- Présentation technique du service

La commune est alimentée par 8 sources gravitaires et un forage. Les ressources sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Ressource	Altitude (mètre)	Localisation	Description
Source Allier	1310	Chemin rural des sabots, clairière à forte pente	Captage composée de drains disposés en arborescence
Source Pré Diron	1230	A proximité du chemin des Merlins	Captage constitué de trois lieux de collecte par drains
Source Les Sagnes	1390	A proximité du chemin conduisant à l'aval du secteur les Treize Bises	Captage constitué de dix drains sur 365 m
Source Pré-Rambeau	1350	A proximité d'un ruisseau, en contrebas d'un tertre	Captage composé de trois drains se raccordant à un ruisseau
Source Les Treize Bises	1390	Chemin rural allant des Pelas à la Sauzie, pente inférieure à 20%	Captage composé de trois drains entre 2 et 20 m
Source Tapa du Pré	1150	A proximité du chemin rural le Psychagnard, forte pente (57%)	Captage composé d'un drain en arc de cercle sur 17 m avec un citerneau en aval.
Source Royer	1180	A proximité du chemin rural des Pellas, forte pente	Captage composé d'une ancienne galerie drainante
Source des Maquisards	1180	A proximité du chemin rural le Psychagnard	Captage composé de quatre zones de captage
Puits des Lauzes	890	Implanté au nord du hameau du Villaret dans une zone humide type marécageuse	Puits de 2 m de diamètre, 13.6 m de profondeur, deux pompes Immergées. Les eaux vont alimenter par gravité et par pompage les différents réservoirs de la commune pour ensuite desservir gravitairement la population.



Département de l'ISERE

Commune
de
Susville

SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE Schéma Altimétrique

Dossier n° : 549-01

Plan n° : 17 875

Date : 18-07-2011

Echelle : Sans

Dessiné par : D.B



1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des tâches est la suivante :		Collectivité
Gestion du service	application du règlement du service	X
	fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X
	relève des compteurs (télérelève par SIAJ)	
Gestion des abonnés	accueil des usagers	X
	facturation	X
	traitement des doléances client	X
Mise en service	des branchements	X
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X
	de la voirie liée aux ouvrages	X
	des branchements	X
	des canalisations	X
	des clôtures	X
	des compteurs	X
	des équipements électromécaniques	X
	des forages	X
	des ouvrages de traitement	X
	du génie civil	X
	des plantations	X
Renouvellement	de la voirie liée aux ouvrages	X
	de l'ensemble des ouvrages	X
	des branchements	X
	des canalisations	X
	des captages	X
	des clôtures	X
	des compteurs	X
	des équipements électromécaniques	X
	des forages	X
	des ouvrages de traitement	X
	du génie civil	X
	des branchements plomb	X
	des portails	X
	des équipements hydrauliques de traitement et pompage	X
	des installations électriques et informatiques	X
	de la téléalarme, télésurveillance, et télégestion	X
	des vannes et accessoires hydrauliques	X

1.4. Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert 1 222 habitants.

1.5. Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

• Points de prélèvement :

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Indice de protection	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Prélèvement 2024 [m³]	Variation en %
Prélèvement [m³]	50	60%	133 197 m³	123 358 m³	120 904 m³	-1.99 %
		60%				
	55	60%				
		60%				
		60%				
87 754 m³	1,4	60%				
Royer	2,4	60%				
Maquisards	3,15	60%				
Puits des Lauzes	70	60%				

1.6. Volumes produits

1.6.1. Points de production

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Prélèvement 2024 [m³]	Variation en %
Allier	50	133 197 m³	123 358 m³	120 904 m³	-1.99%
Pré Diron					
Les Sagnes	55				
Pré Rambeau					
13 Bises					
Tapa du Pré	1,4				
Royer	2,4				
Maquisards	3,15				
Puits des Lauzes	70				

Éléments explicatifs :

1.6.2. Importations

Exportateur	Importé en 2022[m³]	Importé en 2023 [m³]	Importé en 2024 [m³]	Variation en %
-	0	0	0	0

1.7. Bilan des ressources

	Eau brute (prélevée)			Eau traitée (produite)		
	2023	2024	Variation en %	2023	2024	Variation en %
Ressources propres	123 358 m³	120 904 m³	- 6,81 %	123 358 m³	120 904 m³	-1.99 %
Importations			0			0
TOTAL	123 358 m³	120 904 m³	- 6,81 %	123 358 m³	120 904 m³	-1.99 %

1.8. Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien contractuel	Sens (import/ export/ import- export)	Usage (secours /permanent)	Cocontractant	Caractéristiques (volumes, débit, débit de pointe maximum...)	Date d'effet	Durée [an]
Création syndicat d'adduction	import	Secours / inutilisé	Pierre Chatel, La Motte d'Aveillans, Villard Saint Christophe	non	01/03/1983	Sans limite

1.9. Nombre d'abonnements

Abonnements	2022	2023	2024	Variation en %
Nombre d'abonnements domestiques	675	672	671	-0.15 %
Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	0	0	0	0
Nombre total d'abonnement	675	672	671	-0.15%

2022 : moyenne effectuée sur S1 (671) et S2 (679) sur le paiement des parts fixes

1.10. Volumes vendus

Volumes vendus	2022	2023	2024	Variation en %
Volumes facturés aux abonnés	47 644 m³	46 382 m³	45 248 m³	-2.44%
- dont abonnés domestiques	47 644 m³	46 382 m³	45 248 m³	-2.44%
- dont abonnés non domestiques				-
Volumes exportés				-
Total des volumes vendus	47 644 m³	46 382 m³	45 248 m³	-2.44%

La période retenue pour le calcul des volumes est :

☒ l'année civile

☐ la période de relève du 01/06 au 31/05

Total = rôles S1 et S2 + annulation factures + factures individuelles

1.10.1. Volumes consommés non facturé

Volumes	2022	2023	2024	Variation en %
Consommation sans comptage estimée	16 000	16 000	16 800	Estimation
Volume de service	1000	1000	1200	Estimation

P.M. Les volumes consommés sans comptage correspondent aux essais poteaux incendie, bornes fontaines sans compteur, bâtiments publics sans comptage, etc).

Les volumes de service (nettoyage de réservoirs, purges, désinfection après travaux, etc)

2019 : remise en activité du stade municipal (club de foot) nécessitant un arrosage sans comptage)

Chaussette Versenat agriculteurs

Novembre 2022 : fuite Psychagnard, remplissage par camion depuis le réservoir du Villaret (double comptage)

1.10.2. Linéaire du réseau de desserte

	2022	2023	2024	Variation en %
Linéaire du réseau hors branchements en km	28	28	28	0

2. Tarification et recettes du service public d'eau potable

2.1. Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération du 06/11/2023 pour application au 01/01/2024).

L'accès au service est facturé à l'usager 40 € correspondant aux frais de gestion des dossiers.

Le Tarif branchement est forfaitaire à 800 € HT.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

2.2. Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend :

☒ Une partie fixe ou abonnement (facultative)

☒ Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance :

☒ semestriellement

☐ annuellement

Les volumes sont relevés :

☒ semestriellement

☐ annuellement

Deux factures sont envoyées à l'abonné en milieu d'année et en fin d'année civile.

2.2.1. Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelles que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

	1er janvier 2022	1er janvier 2023	1er janvier 2024
Redevance pour pollution domestique (€/m ³)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³

2.2.2. Évolution du tarif de l'eau potable

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation en %
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an] (abonnement)	40€	40€	40€	0%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	1,25 €/m ³	1,25 €/m ³	1,25 €/m ³	0%

Redevance et taxes	Redevance pour pollution domestique	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³	0 %
--------------------	-------------------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----

2.2.3. Prix TTC du service pour 120m³ (D102.0)

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (famille, 120m³)

	1er jan 2022 en €/m ³	1er jan 2023 en €/m ³	1 ^{er} jan 2024 en €/m ³	Variation en %
Collectivité	190 €	190 €	190 €	5.55%
Redevance pour pollution domestique	33.60 €	35.44 €	35.44 €	0 %
TVA	12.30 €	12.40 €	12.40 €	4.68%
Total [€ TTC]	235.90 €	237.84 €	237.84 €	4.68%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1.67 €/m³ TTC
(hors redevance AERMC)

2.3. Recettes d'exploitation

2.3.1. Recettes de la collectivité

	2022	2023	2024	Variation en %
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés (sans red. pollution) en € HT au CA	86 518.75 €	84 857.75 €	83 380.00 €	-1.74%
dont vente d'eau domestique	86 518.75 €	84 857.75 €	83 380.00 €	-1.74%
dont ventes d'eau non domestique	0	0	0	0
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)	0	0	0	0
Autres recettes	0	0	0	0
Recettes de volumes exportés	0	0	0	0
Régularisation des volumes exportés (+/-)	0	0	0	0
Contributions d'autres services	0	0	0	0
Contributions exceptionnelles du budget général	0 €	0 €	0 €	/
TOTAL	86 518.75 €	84 857.75 €	83 380.00 €	-1.74%

~~~~~

## 3. Indicateurs de performance d'eau potable

Les indicateurs sont issus du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et devront être renseignés pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2008.

**3.1. Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1)  
(indicateurs fournis par l'ARS)**

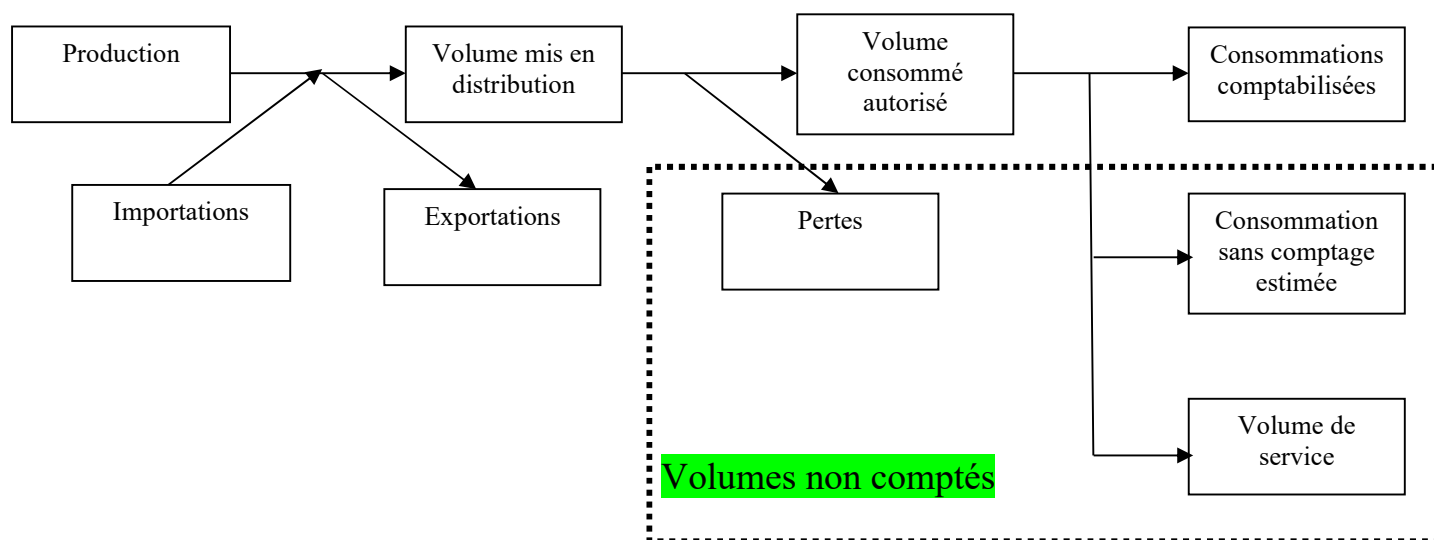
|                                          | Nombre de<br>prélèvements<br>réalisés | Nombre de<br>prélèvements<br>non conformes | Pourcentage<br>de<br>conformité | Paramètres non<br>conformes |
|------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| Conformité bactériologique<br>(P101.1)   | 35                                    | 4                                          | 88,60 %                         | 2                           |
| Conformité physico-<br>chimique (P102.1) | 35                                    | 35                                         | 100%                            | 0                           |

**3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P103.2)**

| Nom                                                                                                                                                                                                                                                          | Unité            | Conditions d'obtention et<br>Points obtenus si conditions<br>réunies (sinon = 0)<br>(pour mémoire)                                                                                      | Réponses<br>commune | Points<br>obtenus |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|
| Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)                                                     | oui<br>ou<br>non | 10                                                                                                                                                                                      | oui                 | 10                |
| Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points) | oui<br>ou<br>non | 5                                                                                                                                                                                       | oui                 | 5                 |
| <b>P1 : Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau (sur 15 points)</b>                                                                                                                                                    |                  |                                                                                                                                                                                         |                     | <b>15</b>         |
| Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)                  | oui<br>ou<br>non | 10                                                                                                                                                                                      | oui                 | 10                |
| Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide=>)                                                                                                      | %                | si P1=15<br>+ plans informatisés + suivant<br>pourcentage :<br>60% < X < 70% -----> 1<br>70% < X < 80% -----> 2<br>80% < X < 90% -----> 3<br>90% < X < 95% -----> 4<br>95% < X -----> 5 | 90%                 | 5                 |

|                                                                                                                                                                                                                                                |                  |                                                                                                                                                                                                                      |     |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|----|
| Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)             | oui<br>ou<br>non | -                                                                                                                                                                                                                    | oui | -  |
| Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)                                                                                                                 | %                | si P1=15<br>+ plans informatisés + suivant pourcentage :<br>50% < X < 60% -----> 10<br>60% < X < 70% -----> 11<br>70% < X < 80% -----> 12<br>80% < X < 90% -----> 13<br>90% < X < 95% -----> 14<br>95% < X -----> 15 | 60% | 11 |
| <b>P2 : Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé (sur 45 points)</b>                                                                                                                                 |                  |                                                                                                                                                                                                                      |     | 41 |
| Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)                                                                                        | oui<br>ou<br>non | si P2>40,<br>= 10                                                                                                                                                                                                    | oui | 10 |
| Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points) | oui<br>ou<br>non | si P2>40,<br>= 10                                                                                                                                                                                                    | non | 0  |
| Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)                                                                                                                                                                              | oui<br>ou<br>non | si P2>40,<br>= 10                                                                                                                                                                                                    | oui | 10 |
| Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)                                                                                    | oui<br>ou<br>non | si P2>40,<br>= 10                                                                                                                                                                                                    | non | 0  |
| Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)                                                                                                               | oui<br>ou<br>non | si P2>40,<br>= 10                                                                                                                                                                                                    | oui | 10 |
| Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)                                                                                                                  | oui<br>ou<br>non | si P2>40,<br>= 10                                                                                                                                                                                                    | oui | 10 |
| Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)                                                                   | oui<br>ou<br>non | si P2>40,<br>= 10                                                                                                                                                                                                    | oui | 10 |

|                                                                                                                    |                  |                       |     |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------|-----|-----------|
| Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points) | oui<br>ou<br>non | si $P2 > 40$ ,<br>= 5 | oui | 5         |
| TOTAL (sur 120 points)                                                                                             |                  |                       |     | <b>96</b> |



### 3.3. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable : **67,57 %**

### 3.4. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte :

**Soit pour 2022 :  $(133197 - 47644) / 28/365 = 8.37 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$ .**

### 3.5. Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte :

**Soit pour 2022 :  $(133197 - (47644 + 17000)) / 28/365 = 6.71 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$ .**

### 3.6. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau : 0%

|                                                                   | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------------------------------------------------------------|------|------|------|
| Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km] | 0    | 0    | 0    |

### 3.7. Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la DDASS)

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : **80% sur ressources gravitaires, 40% sur Puits des Lauzes (procédure en cours de révision).**

*La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :*

*0% Aucune action, 20% Etudes environnementale et hydrogéologique en cours, 40% Avis de l'hydrogéologue rendu, 50% Dossier déposé en préfecture, 60% Arrêté préfectoral, 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés), 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme précédent) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.*

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

| Objet des travaux                              | Montant de travaux engagés sur 2024 | Subventions versées Sur 2024 | Montant de travaux engagés sur 2024 | Subventions versées Sur 2024 |
|------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| Bornages Périmètres des 8 captages suivant DUP | 0 €                                 | 0 €                          | 0 €                                 | 0 €                          |
| Compteurs à clapet (radio relève)              | 0 €                                 | 0 €                          | 0 €                                 | 0 €                          |
| Procédure DUP Puits des lauzes                 | 0 €                                 | 0 €                          | 0 €                                 | 0 €                          |

### 4.2. Branchements en plomb

|                                                                                                                                                 | 2022       | 2023       | 2024       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|
| Nombre de branchements publics en plomb changés dans l'année                                                                                    | Non défini | Non défini | Non défini |
| Nombre de branchements publics en plomb restants                                                                                                | AD         | AD         | AD         |
| Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport | -          | -          | -          |

### 4.3. État de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs :

|                                                               | 2020        | 2023        | 2024        |
|---------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Encours de la dette au 31 décembre                            | 134 349.5 € | 155 017,18€ | 112 927,69€ |
| Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice | 25 971.36 € | 25 971,36€  | 25 971,36€  |
| dont en intérêts                                              | 5 303.68 €  | 6031,28€    | 3 767,89€   |
| dont en capital                                               | 20 667.68 € | 19 940,08€  | 22 203,47€  |

**4.4. Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service**

|                            | 2022        | 2023        | 2024        |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Montant des amortissements | 31 813.82 € | 31 304.65 € | 29 140.83 € |

**4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**

| Objet des travaux                                               | Montant prévisionnel     |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Mise à jour du schéma directeur et campagne de mesures          | 28 600 €<br>(devis 2023) |
| Travaux de sortie d'une conduite en terrains privés (Pré Luyat) | 40 000 €                 |
| Réhabilitation et nettoyage du Puits des Lauzes                 | 26 000 €                 |

**4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

| Objet des travaux        |
|--------------------------|
| Cf. schéma directeur AEP |

**5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau****5.1. Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)**

|                                    | 2020       | 2021    | 2022     | 2023     | 2024 |
|------------------------------------|------------|---------|----------|----------|------|
| Nombre d'abandon de créance        |            |         |          |          |      |
| Montant des abandons de créance    | 2 558,39 € | 289,14€ | 425.60 € | 744.32 € | 0€   |
| Versement à un fonds de solidarité | -          | -       | -        | -        | -    |
| Nombre de demandes reçues          | 4          | 1       | 3        | 4        | 0    |

**5.2. Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT**

| Objet des travaux | Montant prévisionnel |
|-------------------|----------------------|
| Sans objet        | -                    |

~~~~~